

BROHY, C. (2005). L'enseignement bilingue en Suisse : des fondements institutionnels à la formation du corps enseignant. In D. Morgen (éd.), Quatrièmes rencontres intersites de l'enseignement bilingue, 13-14-15 mai 2004, Guebwiller (7 pages). Guebwiller : Centre de formation aux enseignants bilingues (CFEB)

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE EN SUISSE: DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS A LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT

Claudine Brohy, IRDP Neuchâtel, Université de Fribourg

Avec ses 26 cantons et ses quatre langues nationales, la Suisse présente un cas extrême de fédéralisme éducatif. Afin d'assurer la coordination et l'équité entre les systèmes cantonaux et afin de garantir la mobilité, la *Conférence des Directeurs de l'Instruction publique* à Berne (ci-après CDIP), qui fonctionne comme une sorte d'ersatz de ministère de l'éducation, ainsi que ses quatre conférences régionales qui couvrent l'ensemble du territoire suisse (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, Conférence de la Suisse du Nord-Ouest, Conférence de la Suisse centrale, Conférence de la Suisse orientale) émettent des recommandations, déclarations et conditions-cadres pour l'éducation, donc également pour le domaine de l'enseignement des langues, et, partant, pour l'enseignement bilingue et plurilingue.

1. Fondements institutionnels

1.1 Niveau de la Confédération suisse

1.1.1 Enseignement obligatoire

Au niveau national, l'enseignement bilingue a été pour la première fois un thème discuté à large échelle durant la préparation et l'organisation du 7^e Forum de la Commission L2 tenu en 1993 au Tessin (CDIP 1995b). La Commission L2 de la CDIP, disparue en 1996, devait piloter l'introduction d'une deuxième langue nationale pour tous les élèves à l'école primaire, selon les recommandations de 1975. Ce Forum a entre autre débouché sur la *Déclaration concernant la promotion de l'enseignement bilingue en Suisse* (CDIP1995a).

Lorsque vers le fin des années 1990 la demande pour l'anglais en tant que L2 devenait de plus en plus forte – surtout depuis la région zurichoise - et suite à des interrogations d'ordre didactique et pédagogique, la CDIP a mandaté un groupe d'experts d'élaborer un concept cohérent de l'apprentissage des langues en Suisse. Le groupe d'experts a déposé son rapport le 15 juillet 1998. Il porte le titre: *Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire?* (CDIP 1998, cf. Stauffer 2001). Parmi les 15 mesures proposées, quelques-unes font référence, de manière plus ou moins explicite, à l'enseignement bilingue:

"9. L'enseignement bi-/plurilingue, selon des formules diverses, doit être encouragé, expérimenté et encadré à large échelle.

10. Tout élève doit avoir la possibilité de participer à des échanges linguistiques, qui s'inscrivent dans la cohérence pédagogique des apprentissages linguistiques.

11. Dans le sens d'une diversification méthodologique, des formes alternatives de l'enseignement et de l'apprentissage des langues sont à exploiter, à encourager et à développer (CDIP 1998). "

En se basant sur le concept de 1998, la CDIP a formulé en novembre 2000 19 *Recommandations relatives à la coordination de l'enseignement des langues au niveau de la scolarité obligatoire* (6-16 ans). Etant donné que les cantons n'ont pas pu s'entendre sur la première langue étrangère à introduire à l'école primaire (langue nationale ou anglais), les recommandations n'ont jamais été formellement adoptées. Des articles visent l'enseignement bilingue:

"8. L'acquisition des langues peut être favorisée par des approches didactiques particulières qui peuvent être introduites avant le début de l'enseignement des langues étrangères.

13. Il convient d'améliorer la qualité de l'apprentissage des langues et d'accroître son efficacité par une didactique appropriée, notamment par une didactique intégrée des langues et par une utilisation ciblée de différentes méthodes d'enseignement et d'apprentissage, en particulier par l'enseignement de disciplines non linguistiques dans une langue étrangère (CDIP 2000). "

En outre, une *Loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques* (Loi fédérale sur les langues), loi qui doit accompagner l'art. 70 sur les langues officielles de la Constitution helvétique, est actuellement en suspens. On ne connaît pour l'instant pas son sort, étant donné qu'il n'est pas certain qu'elle soit soumise au Parlement fédéral. Elle vise, entre autre, à promouvoir le plurilinguisme individuel, les langues de la migration, la langue des signes et le braille, à fournir une aide financière aux cantons plurilingues pour l'accomplissement de leurs tâches spécifiques. La Loi prévoit aussi la création d'un *Centre national de compétence sur le plurilinguisme* qui devrait, en plus d'autres tâches, accompagner et évaluer l'enseignement bilingue:

"Art. 21 *Institution d'encouragement du plurilinguisme*

¹La Confédération et les cantons gèrent ensemble une institution scientifique encourageant le plurilinguisme.

²Cette institution remplit les tâches suivantes:

- a. elle fait de la recherche appliquée sur le plurilinguisme;
 - b. elle développe et suit les nouvelles formes d'éducation et de formation plurilingues et en exploite les résultats;
- elle gère un centre d'information et de documentation;
elle participe à la coordination des travaux de recherche sur le plurilinguisme en Suisse
- e. elle sensibilise le public à la question du plurilinguisme (projet de loi). "

1.1.2 La Maturité bilingue

Après 12 ou 13 années de scolarité (selon les cantons), les élèves qui se trouvent dans une filière non professionnelle terminent leur parcours au niveau secondaire II, appelé selon les cantons lycée, collège ou gymnase, par un examen appelé *Maturité* (Baccalauréat). Cet examen est donc à la fois un examen de sortie et un examen d'entrée pour les universités et les autres institutions du niveau tertiaire. Il est réglé au niveau de la Confédération, mais les cantons ont une certaine marge de manœuvre.

Depuis le début des années 1990, il est possible d'ajouter la mention "bilingue" au certificat de Maturité, ceci dans tous les cantons romands, dans quelques établissements alémaniques et dans des écoles privées, situées en grande partie dans l'Arc lémanique. Toujours plus de cantons, d'établissements et d'élèves choisissent cette filière qui s'apparente à la filière Abi-Bac. L'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale de 1995 règle en son art. 18 la mention bilingue ("La mention bilingue attribuée par un canton selon sa propre réglementation peut être reconnue") et l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES) a fixé les critères pour les cantons (extraits):

A. *Langues et disciplines*

La langue pour laquelle la mention est souhaitée (ci dessous: la langue) est une langue nationale ou l'anglais. La langue est une des langues choisies par le candidat pour la maturité, que ce soit en disciplines fondamentales ou en option spécifique.

B. *Enseignement*

B1. Enseignement par immersion "partielle"

En plus des cours qui lui sont spécifiquement réservés, la langue pour laquelle la mention est souhaitée doit être utilisée pour l'enseignement et l'évaluation de deux disciplines de maturité au moins dont une au moins du domaine des sciences humaines.

Le nombre minimum d'heures d'enseignement par immersion représente 600 heures, sans compter les cours de langue.

Le nombre maximum d'heures d'enseignement dans la langue, en comptant les cours de langue, représente la moitié des heures.

Les programmes et les exigences ne sont pas réduits spécifiquement pour cette mention. Le niveau est maintenu tant pour les objectifs que pour les contenus et les critères d'évaluation (OFES 1998).

1.2 La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP SR/TI)

C'est la Suisse romande qui a pour la première fois mentionné l'enseignement bilingue dans un texte officiel. En effet, la *Commission de l'enseignement de l'allemand* (CREA), commission défunte de l'Institut de Recherche et Documentation Pédagogique (IRDP), qui est lui rattaché à la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (ci-après CIIP), préconise dans ses Recommandations de 1992: "L'immersion permet d'utiliser la langue non seulement comme objet d'apprentissage, mais comme instrument de communication pour la transmission du savoir dans d'autres matières scolaires".

Afin de définir les modalités de l'enseignement des langues en Suisse romande, la CDIP a créé en 2001 le Groupe de travail langues (GTL) qui a préparé la *Déclaration relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande*. Celle-ci préconise entre autres l'introduction de l'allemand en tant que L2 en 3e primaire et de l'anglais en 7e (en 5e à moyen terme). La Suisse romande pourrait de ce fait être la seule région au monde qui assure la séquence français-allemand-anglais de manière généralisée et obligatoire pour tous les élèves. La Déclaration évoque aussi l'enseignement bilingue en tant qu'approche possible: "L'enseignement/apprentissage des langues tend à s'articuler à des contenus scolaires au travers notamment de démarches d'enseignement bilingue" (CDIP2003).

1.3 L'exemple de quelques cantons

A l'image de la CDIP en 1998, certains cantons ont également rédigé des concepts d'apprentissage des langues, en vue de renforcer la langue standard (cantons alémaniques ou partiellement alémaniques), régler la chronologie des langues cibles (langues nationales, anglais), d'intégrer les langues de la migration, et de gérer les innovations pédagogiques (échanges scolaires, TIC, éveil aux langues, etc.). L'enseignement bilingue, sous des formes très diverses, fait généralement partie des mesures proposées.

Ainsi, le canton de Bâle-Ville, avec sa position stratégique dans le *Dreiländereck*, propose parmi ses 10 mesures de son *Gesamtsprachenkonzept*:

" 7. *Der Kanton Basel-Stadt macht Gebrauch von vorhandenen regionalen Ressourcen und benützt schon vorhandene Modelle, um verschiedene Formen des zwei- oder mehrsprachigen Unterrichts auf breiter Basis zu fördern, zu erproben und zu begleiten. Er erstellt Richtlinien für die Förderung Erprobung und wissenschaftliche Begleitung verschiedener Formen des zwei- oder mehrsprachigen Unterrichts auf breiter Basis*" (Gesamtsprachenkonzept 2003: 21).

Le canton bilingue de Fribourg applique depuis longtemps, à échelle variable, des formes d'enseignement bilingue. Un concept d'apprentissage des langues, appelé *Promotion de la langue partenaire et d'autres langues à l'école*, qui prévoyait une immersion de 10% pour tous les élèves, à réaliser d'ici 2008, avait été approuvé par le parlement cantonal (cf. Bertschy 1999, Brohy 1996, 1998, 2001). Mais une votation populaire (septembre 2000), sur un résultat très serré, a sonné le glas des expériences pilotes précoces, par contre, les réalisations bilingues au secondaire II et tertiaire (université, Haute école pédagogique, Hautes écoles spécialisées) ne sont pas touchées.

Le Tessin est le seul canton suisse à assurer au moins quatre langues pour tous les élèves (italien, français, allemand, anglais), ceci dans un contexte de forte immigration et d'une diglossie italien classique - dialetto ticinese. Le concept *Insegnamento delle lingue* propose aussi de sortir des limites des leçons de langues traditionnelles:

" *L'apprendimento di una lingua non avviene e non può avvenire solo con l'insegnamento impartito nelle tradizionali ore-lezione. Le alternative possibili sono numerose e in parte già attuate nelle nostre scuole.*

Doposcuola linguistico nelle elementari, esperienze di insegnamento bilingue, scambi di classi fra le diverse regioni, soggiorni individuali presso famiglie di altri cantoni, frequenza di corsi del genere "lingue e sport" o "corsi per adulti", soggiorni o stage linguistici e/o professionali all'estero o in altri cantoni, ecc. sono sicuramente delle iniziative che vanno incentivate. Ogni ragazzo che termina la scuola dell'obbligo dovrebbe avere avuto l'occasione di sperimentare almeno una delle iniziative sopracitate" (DECS 2001).

Le canton bilingue du Valais est certainement celui qui a expérimenté l'enseignement bilingue à plus grande échelle. En effet, trois sites en Valais romand (Sierre, Sion, Monthey) qui pratiquent l'enseignement bilingue à raison de 50% en allemand et 50% en français ont été évalués par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) pendant près de 10 ans, à l'école enfantine et à l'école primaire (cf. les différents rapports de Bregy et al., Brohy 1996, Schwob et al., Diehl 2001, Weiss 1994), les résultats sont tout à fait satisfaisants. En ce qui concerne la Maturité bilingue, le canton du Valais présente le plus fort taux d'inscriptions, d'autres modèles au niveau professionnel et tertiaire existent.

2. La formation du corps enseignant

2.1 Formation initiale et continue

La diversité cantonale se reflète aussi dans le domaine de la formation du corps enseignant. Depuis que les anciennes Ecoles normales ont été progressivement remplacées par des Hautes écoles pédagogiques (HEP), celles-ci assurent la formation pour le niveau préscolaire et primaire, souvent aussi pour le niveau secondaire I (12-16 ans) et II (16-20 ans). Dans les cantons universitaires, la formation peut aussi être assurée par les universités, certains cantons connaissent des formations mixtes HEP – université. De manière générale, il existe peu de cursus en formation initiale destinés aux futur(e)s enseignant(e)s qui se préparent à enseigner dans des filières bilingues. Regardons de plus près trois cas de figure dans des cantons plurilingues.

Dans le canton de Fribourg, la nouvelle HEP, dont les contours ont été fixés lorsque le concept d'apprentissage des langues était en élaboration, présente un fonctionnement bilingue à tous les niveaux: administratif (établissement officiellement bilingue), pédagogique, didactique et scientifique. Pour la formation initiale, le bilinguisme est modulaire, une immersion de 15% en L2 est un minimum pour tout le monde. On peut choisir 30% ou 50% du curriculum en langue partenaire, ce qui correspond à des profils spécifiques (Option A: 30% en langue partenaire pour le profil "Langues", option B: 50% en langue partenaire pour le profil "Bilingue"). Outre l'immersion, l'établissement pratique l'intégration des didactiques L1/L2, des projets sur des sujets langagiers, l'utilisation du Portfolio, des stages dans l'autre région linguistique, cours dispensés en deux langues, des parcours d'apprentissage individualisés, etc.

Un autre canton bilingue, le Valais, a opté pour une formule différente au sein de sa HEP. L'établissement dispose de deux sites, un à St Maurice et l'autre à Brigue (Haut-Valais alémanique). Les étudiant(e)s en formation initiale effectuent une année dans leur région linguistique d'origine, ensuite, ils se déplacent vers l'autre site afin d'effectuer une année dans l'autre langue, pour la troisième et dernière année de formation, ils peuvent choisir entre les deux sites.

La HEP du canton des Grisons (officiellement trilingue allemand-romanche-italien) prévoit dans ses conditions cadres:

"Die Pädagogische Fachhochschule lebt eine Kultur der Mehrsprachigkeit. Sie stärkt die Kompetenz der Studierenden in der Erstsprache und fördert sie in einer zweiten Kantonssprache.

Ein Teil des Unterrichts findet in der jeweiligen Erstsprache der Studierenden statt. Dazu wird Immersionsunterricht für alle und mehrsprachiger Unterricht angeboten. Mit entsprechender Personalpolitik ist sicherzustellen, dass für Italienischsprachige in 50% der Lehrveranstaltungen Italienisch eingesetzt wird. Für Romanischsprachige beträgt der entsprechende Anteil 30%. [...]

8. *Im Organigramm der Pädagogische Fachhochschule ist eine Stabsstelle für Sprachenfragen vorzusehen (Regierung des Kantons Graubünden 2002)."*

A part les cas précités, la formation pour l'enseignement bilingue s'effectue plus souvent en formation continue, formation qui doit d'ailleurs aussi être assurée par les HEP. Des modules de formation ont ainsi été proposés par la *Weiterbildungszentrale* à Lucerne (WBZ), l'Association pour la promotion de l'enseignement plurilingue en Suisse (APEPS), l'Ecole Moser à Nyon, la Conférence régionale de l'instruction publique du Nord-Ouest. En plus, les cantons qui ont des modèles bilingues français-allemand, tels que Berne, Fribourg et le Valais, ont mis sur pied des modules de formation selon le concept de recherche-action et celui de la pratique réflexive et les ont intégrés dans leur offre de formation continue officielle, parfois à la demande des enseignant(e)s eux-mêmes selon une approche *bottom-up*. D'autres cantons, en particulier le canton de Zurich, proposent des cursus de formation continue pour la Maturité bilingue et la formation professionnelle, avec l'anglais comme langue-cible.

2.2 Deux langues, un(e) ou deux enseignant(e)s?

L'organisation de l'enseignement bilingue et le profil linguistique des enseignant(e)s est un thème récurrent parmi les protagonistes qui mettent en place des filières bilingues. D'une manière générale, on peut dire que dans les modèles forts et dans les modèles proches de la frontière des langues, il y a le principe une personne – une langue. C'est le cas dans le Valais romand et les écoles primaires à Coire, où l'on travaille en duos pédagogiques, et aussi pour ces modèles, beaucoup plus légers, qui pratiquent des échanges d'enseignant(e)s pendant deux à trois heures par semaine. Dans les écoles romanches, on essayait d'appliquer ce principe, mais parfois, les enseignant(e)s sont engagés pour les deux langues, il est vrai que tous les romanchophones sont bilingues et cette réalité fait partie intégrante de leur identité. Certains cantons ont recours à des enseignantes itinérantes qui fonctionnent en tandem avec la titulaire. Au niveau secondaire, la question se pose avec moins d'acuité, étant donné que ce sont des spécialistes qui assurent les différentes disciplines. La même hétérogénéité se retrouve au niveau du profil linguistique des enseignant(e)s. En Valais romand, on a surtout recours à des locuteurs natifs, mais il y a aussi des bilingues de naissance et des locuteurs très compétents qui ont effectué de longs séjours dans l'autre région linguistique.

Conclusions

3.1. La feuille de route de la CDIP

Nous avons vu, au niveau de la Confédération, des régions et des cantons, quelle était la place institutionnelle de l'enseignement bilingue en Suisse. Malgré cela, la nouvelle feuille de route de la CDIP *Enseignement des langues à l'école obligatoire: stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale* (CDIP 2004) ne mentionne plus l'enseignement bilingue en tant qu'approche susceptible d'améliorer, de dynamiser et d'enrichir l'enseignement des langues. Par contre, une place prépondérante est aménagée pour les dispositifs de coordination, pour le contrôle de qualité, le pilotage de la formation et l'élaboration de standards, ces différents projets sous-tendent les objectifs éducationnels, et, partant, l'enseignement des langues.

Le projet *HarmoS* (Harmonisation de la scolarité obligatoire) a pour objectif de fixer des niveaux de compétences pour certaines disciplines fondamentales, c'est-à-dire la L1, la L2, la L3, les mathématiques et les sciences naturelles. La création de standards pour ces disciplines devrait permettre de fixer des objectifs contraignants pour tous les cantons.

Pour la Suisse romande, le *Plan d'études cadre romand* (PECARO) est actuellement en préparation. Il doit servir de base pour l'élaboration des curricula cantonaux, et devrait être en phase avec le projet *HarmoS*. De plus, un programme national de recherche (PNR), lancé par le Fonds national pour la recherche scientifique (FNRS), le PNR 56, qui a pour thème la *Diversité des langues et les compétences linguistiques en Suisse* devrait apporter des résultats concrets pour l'aménagement linguistique suisse. Il est prévu pour la période de 2005 à 2008, et son plan d'exécution mentionne explicitement l'enseignement bilingue comme un des volets de la recherche.

3.2 Enjeux

Après ce petit tour d'horizon dans les structures fédérales, régionales et cantonales, il nous reste à définir les enjeux et les défis futurs:

Améliorer de façon générale la formation des enseignant(e)s (nouvelles HEP, universités). L'université bilingue de Fribourg pourrait d'ailleurs se profiler en proposant un cursus bilingue spécifique pour les niveaux secondaires I et II. Dans une approche systémique, il conviendrait de mieux conceptualiser la didactique intégrée des langues et d'en définir les contours. Il faut développer un discours cohérent au niveau politique et didactique. Il est nécessaire de créer des supports pédagogiques pour l'enseignement bilingue. Nous avons besoin de plus d'éléments d'évaluation (intégration langue et contenus, plurilittératie).

La prise en compte de ces points permettra à terme de mieux intégrer l'enseignement bilingue dans le paysage scolaire suisse.

3.3. Le rôle des Rencontres intersites

Les Rencontres intersites, proposées en 1992 à l'IRDP (Brohy 1993) et organisées en 1994, 1996, 2001 et 2004 (cf. Brohy et al. 1994, Actes des Deuxièmes Rencontres 1996) jouent un rôle important pour la mise en réseau des personnes impliquées dans l'élaboration de concepts pour l'enseignement bilingue, pour son évaluation, la formation du corps enseignant, pour la prise en compte d'autres innovations pédagogiques. Elles permettent d'échanger au niveau européen, tout en assurant une certaine intercompréhension le long de la frontière linguistique entre les langues latines et germaniques. Les visites de classes donnent l'occasion d'échanger en matière de pédagogie et de didactique du plurilinguisme, et les contacts entre chercheurs et les personnes impliquées dans toutes les sphères participant à la mise en place et le pilotage de l'enseignement bilingue (parents, autorités scolaires, politiques, etc.) sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'enseignement bilingue.

Bibliographie

- Actes des Deuxièmes Rencontres intersites à propos de l'apprentissage bilingue, Aoste, les 27-29 mars 1996, organisées avec le soutien du Programme de plurilinguisme européen 'Pax Linguis'. Aosta.
- Bertschy, I. (1999): Die Förderung des Fremdsprachenlernens: Das Freiburger Konzept. in: *Babylonia*, 4, 71-73.
- Bregy, A.-L. et al. (1995): Évaluation de l'expérience d'apprentissage bilingue de Sierre, 1993/1994. Intégration des enfants francophones dans les classes allemandes. Neuchâtel: IRDP (= Recherches 95.103).
- Bregy, A.-L. et al. (1997): L'enseignement bilingue en Valais. In: Matthey, M. (ed): *Les langues et leurs images*. Neuchâtel: IRDP, 193-199.
- Bregy, A.-L. et al. (1998): L'enseignement des langues dans les écoles valaisannes: d'hier à aujourd'hui. *Le Point sur la Recherche*, janvier.
- Bregy, A.-L. et al. (1999): Bilingual and plurilingual teaching and learning in Switzerland. In: *Bulletin Euroclit*, 6-8.
- Bregy, A.-L. et al. (2000): Expérience d'apprentissage bilingue Précoce: Résultats des élèves de Monthey et de Sion à la fin de la 2e année primaire. Année 1998/99. Neuchâtel: IRDP (= 003 Mars 2000).
- Brohy, C. (1993): *Projet Ecole Bilingue Fribourg*. In: Merkt, G. (ed): *Immersion. Une autre forme d'enseignement/apprentissage des langues vivantes*. Actes de la Journée d'information du 2 octobre 1992 à Neuchâtel. Neuchâtel: IRDP (= Recherches 93.101). 27-32.
- Brohy, C. / de Pietro, Jean-François (éd.) (1995): *Situations d'enseignement bilingue*. Compte rendu des Premières Rencontres intersites à propos de l'apprentissage bilingue, Bâle, les 20-22 janvier 1994. Neuchâtel: IRDP (= Recherches 95.104).
- Brohy, C. (1996): Bilingual schooling in two bilingual cantons (Fribourg and Valais) in plurilingual Switzerland. In: Buss, M. et al. (eds.): *Immersion and bilingual education in Europe*. Vaasa/Vasa (= Proceedings of the University of Vaasa, Report 4), 7-13.
- Brohy, C. (1998): Le Concept fribourgeois "Promotion de la langue partenaire". In: *Babylonia*, 4, 29-31.

- Brohy, C. (2001): Enseignement partiel en langue partenaire dès l'école enfantine à Cressier - Jeuss-Lurtigen-Salvenach (FR). Année scolaire 1999/2000. Teilimmersion in der Partnersprache ab Kindergarten in Cressier - Jeuss-Lurtigen-Salvenach (FR). Neuchâtel: IRDP (= 01.6).
- CDIP (1975): Recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale pour tous les élèves pendant la scolarité obligatoire. Berne: CDIP.
- CDIP (1995a): Déclaration concernant la promotion de l'enseignement bilingue en Suisse. Berne: CDIP.
- CDIP (1995b): Mehrsprachiges Land - mehrsprachige Schulen. A pays plurilingue - écoles plurilingues. Scuole plurilingui per la Svizzera plurilingue. Scolas plurilinguas per la Svira plurilingua. Bern: EDK/CDIP/CDPE/CDEP (= Dossier 33). www.edk.ch [23.8.2004].
- CDIP (1998): Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire? www.romsem.unibas.ch/sprachenkonzept/concept_bref.html [23.8.2004].
- CDIP (2000): Recommandations relatives à la coordination de l'enseignement des langues au niveau de la scolarité obligatoire. Berne: CDIP.
- CDIP (2003): HarmoS (harmonisation de l'école obligatoire). Berne: CDIP www.cdip.ch [23.8.2004].
- CDIP (2004): Enseignement des langues à l'école obligatoire: stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale. Berne: CDIP.
- CIIP (2003): Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003. Neuchâtel: CIIP. www.ciip.ch [23.8.2004].
- CIIP (2004): Plan d'études cadre romand (PECARO). Neuchâtel: CIIP. www.ciip.ch [23.8.2004].
- CREA (1992): Recommandations pour les futurs moyens d'enseignement. Rapport de CREA à l'intention de la CDIP/SR+TI. Neuchâtel: IRDP.
- DECS (2001): Insegnamento delle lingue. Bellinzona: DECS.
- Diehl, E. (2001): Wie sag ich's meinem Kinde? Modelle des Fremdsprachunterrichts in der Primarschule am Beispiel Deutsch im Wallis und in Genf. In: Adamzik, K. et al. (eds): Sprachkontakt, -vergleich, -variation. Festschrift für Gottfried Kolde zum 65. Geburtstag. Tübingen: Max Niemeyer, 99-122.
- FNRS (2004): Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse (PNR 56). Appel d'offres. Berne: FNRS www.snf.ch [29.8.2004].
- Gesamtsprachenkonzept für die Schulen Basel-Stadt. Bericht der Reflexionsgruppe, März 2003. Basel: Erziehungsdepartement des Kantons Basel-Stadt.
- Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), 15 février 1995. www.admin.ch/ch/f/rs/413_11/ [23.8.2004]
- Regierung des Kantons Graubünden (2002): Sprachen an der Pädagogischen Fachhochschule. Chur (miméo).
- Stauffer, M. (2001): Fremdsprachen an Schweizer Schulen: Dilemmata und Perspektiven eines Gesamtsprachenkonzepts. In: Watts, R. J. et al. (eds): Die fünfte Landessprache? Englisch in der Schweiz. Bern: Akademische Kommission Universität Bern, 59-68.
- Weiss, Jacques (1994): Évaluation interne de l'expérience d'apprentissage bilingue de Sierre. Rapport à l'intention du groupe de coordination. Neuchâtel: IRDP (= Recherches 94.1005).